



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 9 septembre 2019, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
M. Patrick Noël → Conseiller

Est absente : Mme Caroline Turgeon → Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixé pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	5732
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5732
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL	5734
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019	5734
3.2	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019.....	5734
3.3	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2019.....	5735
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5735
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois	5735
4.2	Financement : Augmentation temporaire de la marge de crédit 205-1 passant de 100 000 \$ à 400 000 \$ pour le fonds général, ouverture d'une marge de crédit affecté au Programme de	



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, ouverture d'une marge de crédit affecté à la TECQ 2019-2023 et ouverture d'une marge de crédit affecté aux travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland et des bureaux municipaux	5735
4.3 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 467-2019 : « Règlement sur la gestion contractuelle »	5736
5 SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	5737
6 TRANSPORT	5737
6.1 Acceptation d'une offre de service : Déneigement des rues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux.....	5737
7 HYGIÈNE DU MILIEU	5738
7.1 Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux	5738
7.2 Acceptation d'une offre de service : Contrôle qualitatif des matériaux	5738
7.3 Acceptation d'une offre de service : Ajout d'un branchement à l'égout sanitaire pour la construction d'une résidence sur l'avenue Rousseau	5739
7.4 Certificat de non-objection : 466-472 Côte du pont.....	5740
8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5741
9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	5741
9.1 Renouvellement de mandat : Comité consultatif d'urbanisme.....	5741
10 LOISIRS ET CULTURE	5741
10.1 Demande et certificat de paiement numéro 4 : Réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux	5741
10.2 Remerciements : Bénévoles sortants de la bibliothèque Oscar-Ferland.....	5742
11 CORRESPONDANCE	5742
12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	5742
13 DIVERS	5742
13.1 Demande de lieu de dépôt : Bouchons de plastique et goupilles de cannettes en aluminium	5743
13.2 Mandat afin de procéder à l'émission de constats d'infractions aux règlements d'urbanisme.....	5743
13.3 Tournage sur la route des Prêtres	5744
14 PÉRIODE DE QUESTIONS	5744
15 LEVÉE DE LA SÉANCE.....	5744

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019

2019-09-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 15 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019 en effectuant les modifications suivantes :
 - Remplacer, au premier alinéa de l'ouverture de la séance, le chiffre « 6 » par « 5 ».
 - Remplacer, au premier paragraphe de la résolution 2019-07-06-02, le mot « le » par « de ».
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-09-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019

2019-09-03-02

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 5 août 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

3. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 tel que rédigé.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-09-03-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3.3 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2019

2019-09-03-03

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2019-09-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 362 023 \$ pour le mois d'août 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-09-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Financement : Augmentation temporaire de la marge de crédit 205-1 passant de 100 000 \$ à 400 000 \$ pour le fonds général, ouverture d'une marge de crédit affecté au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, ouverture d'une marge de crédit affecté à la TECQ 2019-2023 et ouverture d'une marge de crédit affecté aux travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland et des bureaux municipaux

2019-09-04-02

CONSIDÉRANT que la Municipalité a complété les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland et des bureaux municipaux et que les dépenses ont été financées temporairement par le fonds d'administration ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prévoit financer partiellement le projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin royal – secteur est (offre de service accepté le 20 août 2019 – résolution 2019-08-23-01) par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, tel qu'adopté le 3 décembre 2018 (résolution 2018-12-07-01) ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prévoit financer partiellement le projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin royal – secteur est (offre de service accepté le 20 août 2019 – résolution 2019-08-23-01) par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, tel qu'adopté le 9 septembre 2019 (résolution 2019-09-07-01) ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT qu'il convient d'obtenir un financement temporaire de ces travaux afin d'assurer des liquidités suffisantes pour les opérations courantes ;

CONSIDÉRANT que les dépenses annuelles du fonds général s'élèvent à plus de 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que la marge de crédit consentie par la Caisse populaire Desjardins de l'Île d'Orléans n'est que de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que les disponibilités financières sont actuellement insuffisantes pour permettre les opérations courantes ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'augmenter la marge de crédit à 400 000 \$;

CONSIDÉRANT que les intérêts ne seront calculés que sur la somme réellement requise pour couvrir les dépenses autorisées par le conseil ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le dépôt d'une demande d'augmentation de la marge de crédit de 100 000 \$ à 400 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Île-d'Orléans détenue au folio 205.
2. Autoriser le dépôt d'une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Caisse Desjardins de l'Île-d'Orléans d'un montant de 839 961 \$, afin de pallier au manque de liquidités jusqu'au versement de l'aide financière octroyé dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.
3. Autoriser le dépôt d'une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Île-d'Orléans d'un montant de 1 120 864 \$, afin de pallier au manque de liquidités jusqu'au versement de l'aide financière octroyé dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.
4. Autoriser le dépôt d'une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Île-d'Orléans d'un montant de 271 064 \$, afin de pallier au manque de liquidités jusqu'au versement de l'aide financière octroyé dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités - Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-09-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 467-2019 : « Règlement sur la gestion contractuelle »

2019-09-04-03

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 7 novembre 2016, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais de moins de 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M. prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement sur la gestion contractuelle.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 9 septembre 2019, le projet de règlement numéro 467-2019 tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Ce projet de règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2019-09-04-99
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6 TRANSPORT

6.1 Acceptation d'une offre de service : Déneigement des rues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux

2019-09-06-01

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux

2019-09-07-01

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle.
2. La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;
3. La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
4. La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
5. La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Document déposé : 2019-09-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Acceptation d'une offre de service : Contrôle qualitatif des matériaux

2019-09-07-02

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prévoit réaliser le projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin royal – secteur est (offre de



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

service accepté le 20 août 2019 – résolution 2019-08-23-01) avant le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur Est en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels daté du 29 août 2019 transmis par courriel le 29 août 2019 et dont le dépôt des offres était prévu le 5 septembre avant 11h00. Ces firmes sont : ABS et Laboratoires d'expertises de Québec Ltée.

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

Firme	Note techn.	Prix	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	75	41 768,35 \$	29,9	2
Laboratoires d'expertises de Québec Ltée	95	37 853,12 \$	38,3	1

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Laboratoires d'expertises de Québec Ltée.

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer le contrat de services professionnels contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire du chemin Royal Est à la firme Laboratoires d'expertises de Québec Ltée selon l'offre de service déposé le 5 septembre 2019 au montant de 37 853,12 \$.
2. Les documents d'appel d'offres de services professionnels, l'addenda no 1, l'offre de services incluant tout les annexes, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution fassent foi du contrat intervenu entre les parties.
3. Financer les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-09-07-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Acceptation d'une offre de service : Ajout d'un branchement à l'égout sanitaire pour la construction d'une résidence sur l'avenue Rousseau

2019-09-07-03

CONSIDÉRANT l'émission d'un permis de construction d'une résidence sur le lot 118-70 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT la demande de prix effectué auprès de trois (3) fournisseurs pour le raccordement à l'égout sanitaire du lot 118-70 ;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour effectuer le raccordement ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer le contrat de construction d'un nouveau raccordement de la résidence sis sur le lot 18-70 à Gosselin Tremblay Excavation Inc (soumission 328-19), conditionnellement au paiement au préalable de la facture de 10 175,29 \$ qui sera acheminé au propriétaire du lot 18-70 pour la réalisation des travaux, dans les trente (30) jours suivant l'envoi de la facture.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-09-07-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-09-07-04

7.4 Certificat de non-objection : 466-472 Côte du pont

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation pour une installation septique auprès du ministère de l'Environnement pour la propriété sis au 466-472 Côte du Pont ;

CONSIDÉRANT l'exigence par la Municipalité d'émettre un certificat qui sera déposé au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation pour une installation septique auprès du MELCC ;

CONSIDÉRANT que des démarches seront entreprises distinctement par la Municipalité afin de valider les dispositions applicables à l'égard de l'usage principal dans la zone AD-5.

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation des dispositifs décrits à la présente demande.
2. Transmettre la présente demande à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-09-07-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Renouvellement de mandat : Comité consultatif d'urbanisme

2019-09-09-01

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.

10 LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande et certificat de paiement numéro 4 : Réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux

2019-09-10-01

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-04-10-01 « Acceptation d'une offre de service : Rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 21 516,74 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils Inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux (Décompte progressif numéro 3) daté du 27 août 2019 ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 21 516,74 \$ (plus taxes applicables) ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement numéro 4 pour la somme de 21 516,74 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils Inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux.
2. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
3. Assumer le financement des travaux via le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans.
4. Transmettre la présente résolution à « Laurent Labbé et fils Inc. », entrepreneur général, à Andrée-Anne Roy et Gilles Laflamme, architecte, au responsable de la bibliothèque et à Mme Alexandra Bertrand, conseillère en



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

développement culturel à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du Ministère de la Culture et des Communications et à Luc Tourigny, Technicien sénior pour la firme Tetra Tech QI inc.

5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-09-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Remerciements : Bénévoles sortants de la bibliothèque Oscar-Ferland

2019-09-10-02

CONSIDÉRANT que les bénévoles de la bibliothèque Oscar-Ferland sont reconnus pour leur implication indéfectible à leur communauté, ce qui constitue une grande richesse pour la Municipalité ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adresser leurs plus sincères félicitations à Monsieur Martin Girard pour son engagement de plus de huit (8) ans de service en tant que bénévoles sortants de la bibliothèque Oscar-Ferland.
2. Adresser leurs plus sincères félicitations à Madame Manon Soucy pour son engagement de plus de quatre (4) ans de service en tant que bénévoles sortantes de la bibliothèque Oscar-Ferland.
3. De remercier Monsieur Martin Girard et Madame Manon Soucy pour leur apport important au sein de la communauté et pour toutes ces années de loyaux services.

Document déposé : 2019-09-10-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CORRESPONDANCE

2019-09-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'août 2019 est déposée.

Document déposé : 2019-09-11-00

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2019-09-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13 DIVERS



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

**13.1 Demande de lieu de dépôt : Bouchons de plastique et goupilles de
cannettes en aluminium**

2019-09-13-01

CONSIDÉRANT la demande de lieu de dépôt des bouchons de plastique, d'assiettes en aluminium, des attaches de pain, bouteilles de médicaments et goupilles de cannettes en aluminium pour la fondation Clermont Bonnenfant et la fondation Mira daté du 27 août 2019 ;

CONSIDÉRANT de la fondation Clermont Bonnenfant et la fondation mira sont des personnes morales sans but lucratif ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter que le bureau municipal, 515 route des Prêtres, soit désigné comme point de dépôt des bouchons de plastique, d'assiettes en aluminium, des attaches de pain, bouteilles de médicaments et goupilles de cannettes en aluminium pour la fondation Clermont Bonnenfant et la fondation Mira conditionnellement à ce que les contenants pour effectuer le dépôt soit approuvé par la municipalité.
2. Transmettre la présente résolution au demandeur ainsi qu'à la MRC de l'Île d'Orléans.

Document déposé : 2019-09-11-07
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.2 Mandat afin de procéder à l'émission de constats d'infractions aux
règlements d'urbanisme**

2019-09-13-02

CONSIDÉRANT le règlement de zonage en vigueur ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la MRC de l'Île d'Orléans d'émettre des constats d'infractions concernant l'affichage sur le lot 140-4 et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser immédiatement l'affichage non conforme au besoin.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-09-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

2019-09-13-02

13.3 Tournage sur la route des Prêtres

CONSIDÉRANT la demande de tournage de « File d'attente » le 19 septembre prochain entre 14 h et 19 h dans la route des Prêtres ;

CONSIDÉRANT la demande de fermeture de la route des Prêtres doit se faire par intermittence pour de courtes périodes de 2 à 3 minutes ;

CONSIDÉRANT que tout véhicule d'urgence pourra circuler en tout temps sur la route lors du tournage ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la fermeture de la Route des Prêtres le jeudi 19 septembre 2019 entre 14 h et 19 h dans le cadre du tournage de la télésérie « File d'attente », produite par ComédiHa.
2. Permettre l'activité en vertu du règlement numéro 397-2014 RMU-05 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.
3. La présente autorisation est conditionnelle à l'acceptation de la fermeture de la route par la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.
4. La présente autorisation est conditionnelle à ce que l'équipe de tournage détienne une police d'assurance couvrant les activités prévues et tienne indemne la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans de toute réclamation en lien avec la tenue de l'événement.
5. Transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec, à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, à la MRC de l'Île d'Orléans et au directeur des services incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-09-11-10
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 42, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 00. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-09-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. François Pichette



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 21 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.